

SLOW

Délibération n°2024-038

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 septembre 2024

Le 16 septembre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué en date du 11 septembre 2024 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Florian DUMAS, Maire.

Présents : F. DUMAS (Le Maire), F. BOULOT, L. BOUVERET, E. CANU, A. CAVARD, O. CLABAUX, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. GUILLOT, F. MATHE, F. RIVIER

Absents excusés : M-H. DUPUY (pouvoir à F. DUMAS), N. MOTARD, E. POUIT (pouvoir à F. MATHE)

Secrétaire de séance : F. RIVIER

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les travaux nécessaires sur l'éclairage public liés à la restructuration de l'école communale ;

Considérant le devis des travaux proposé par le SDEEG d'un montant de 4 858€ HT ;

Considérant la possibilité d'obtenir une aide financière à hauteur de 20 %, soit 971.60€ ;

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité, valident la demande d'aide financière proposée par le SDEEG, d'un montant de 971.60€.

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 16 septembre 2024

Pour extrait certifié conforme délibéré le 16 septembre 2024

Le Maire,
Florian DUMAS



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.